

Cette fiche d'inscription simplifiée est à remplir,
chaque vacances, par le tuteur légal de l'enfant

Un bulletin d'inscription complet est disponible
pour l'année scolaire.



Fiche d'inscription

Vacances d'ÉTÉ

DU 08 JUILLET AU 23 AOUT
2024



**Pays
de la Serre**
Communauté de Communes

Communauté de communes du Pays de la Serre
1, rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre
Tél. 03 23 80 77 22 - Fax. 03 23 80 03 70
E-mail : loisirs@paysdelaserre.fr

ALSH BULLETIN D'INSCRIPTION ÉTÉ 2024

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Age :

Adresse :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Votre enfant mange-t-il du porc ? OUI NON

*Cochez les semaines que vous souhaitez réserver pour l'ALSH
Contrairement aux autres périodes ALSH de l'année, Les réservations d'été se font à la semaine.*

Crécy-sur-Serre

du 08/07 au 12/07

du 15/07 au 19/07

du 22/07 au 26/07

du 29/07 au 02/08

Marle

du 05/08 au 09/08

*du 12/08 au 16/08
(férié le 15/08)

du 19/08 au 23/08

*Attention une semaine est tronquée et ne comporte que quatre jours d'accueil.
Voir dates et tarifs sur le dépliant.

Ramassage en bus : OUI NON

Commune de ramassage :

**Attention, aucun remboursement ne pourra avoir lieu sauf si annulation trois semaines avant le début de l'ALSH ou le mini-camp
Toute facture doit être réglée avant l'arrivée de l'enfant, elle vous sera envoyée pour confirmer l'inscription.**

MINI-CAMPS BULLETIN D'INSCRIPTION ÉTÉ 2024

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Age :

Adresse :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Votre enfant mange-t-il du porc ? OUI NON

*Cochez le ou les mini-camps que vous souhaitez réserver
sous réserve de disponibilité de place et d'être inscrit au temps ALSH correspondant au mini-camp

Site Naturel de BLANGY

Thèmes : Camping et jeux de plein air (escalade, VTT, Orientation)

DU LUNDI 22 JUILLET AU
VENDREDI 26 JUILLET 2024

DU LUNDI 19 AOÛT AU
VENDREDI 23 AOÛT 2024

*Pour chaque mini-camp, un départ/retour est prévu dans la commune d'accueil
ALSH correspondant à la période.

**Attention, aucun remboursement ne pourra avoir lieu sauf si annulation trois semaines avant le début de l'ALSH ou le mini-camp
Toute facture doit être réglée avant l'arrivée de l'enfant, elle vous sera envoyée pour confirmer l'inscription.**

